



Assurance chômage

Macron en échec, une alternative s'impose !

La juge des référés du Conseil d'État suspend le décret sur le recalcul à la baisse des allocations des précaires au 1er juillet. Le Conseil d'État se prononcera sur le fond dans quelques mois : la réforme de Macron et Borne ne peut s'appliquer. C'est le cœur de la politique par la contrainte vis à vis des chômeurs qui ne pourra pas être mis en œuvre.

C'est une victoire pour celles et ceux qui se sont battus contre ce décret scélérat.

Mais le jugement va plus loin : il met en cause explicitement le discours sur la reprise de l'emploi, son choix en faveur du patronat d'un déséquilibre entre le report des mesures de sur-cotisations des employeurs (bonus-malus) et l'application immédiate des nouvelles règles de calcul, ces dernières sont qualifiées ainsi par le conseil d'Etat : elles « *pénaliseront de manière significative les salariés de ces secteurs, qui subissent plus qu'ils ne choisissent l'alternance entre périodes de travail et périodes d'inactivité* ».

Fort de ce succès, la lutte doit continuer pour l'abrogation complète de la réforme Pénicaud, et en particulier toutes les limitations des droits et le contrôle arbitraire des chômeur·euse·s.

Ensemble ! sera dans ces luttes pour des mesures d'urgence qui permettent de répondre à la situation dramatique des chômeur·euse·s, précaires et pauvres et aller vers la généralisation d'une sécurité sociale contre le chômage.

Le 24 juin 2021